



COLLÉGIENNES, COLLÉGIENS

UNE AVENTURE CITOYENNE NOUS ATTEND !

APPEL À PROJETS « DEVENIR CITOYENS »

THÉMATIQUE 2023/2024 :

LES VALEURS DE L'OLYMPISME

APPEL À PROJETS AU COLLEGE - 2023/2024

« DEVENIR CITOYENS »

I – Objet de l'appel à projets 2023/2024

Dans le cadre du Plan Départemental « Agir pour la jeunesse » 2023 /2028, le Département de la Charente-Maritime souhaite favoriser au sein de chaque collège, les initiatives citoyennes portées par les élèves.

Cette ambition vise à développer, dans les collèges, les démarches participatives.

Dans chaque collège candidat, deux **Conseillers départementaux jeunes** (un garçon et une fille de préférence) seront élus parmi les élèves participant à la démarche. Ils seront les référents du groupe d'élèves volontaires auprès des adultes de la communauté éducative et du Département pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Thématique : "Les valeurs de l'Olympisme"

Avec la désignation de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'appel à projets « Devenir citoyens » de l'année scolaire 2023/2024 traitera des valeurs de l'Olympisme.

Les valeurs de l'Olympisme (excellence, amitié, respect), du Paralympisme (courage, détermination, égalité, inspiration) et plus généralement celles du sport, sont des valeurs éducatives universelles. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation.

Ainsi, pour encourager et développer l'accès à la pratique sportive et sensibiliser aux valeurs qui en découlent, il est proposé un appel à projets autour de quatre enjeux :

- Sport et citoyenneté
- Sport et culture
- Sport et santé
- Handisport et sports adaptés

Dans le cadre de cet appel à projets, la volonté du Département est de faire émerger de nombreuses initiatives collectives ayant vocation à favoriser la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play. Il s'agit également de donner à la jeunesse l'envie et la possibilité de s'exprimer et d'agir.

Il est donc possible de s'associer à des centres sociaux, associations ou autres établissements afin de construire un projet qui soit porteur de sens pour la jeunesse.

II – Accompagnement et aide aux projets

Aide aux projets - Réseau Canopé 17

Pour vous aider à imaginer et identifier un projet, le Département en partenariat avec le Réseau Canopé 17 propose un accompagnement :

- En amont du dépôt de dossier, vous avez la possibilité de faire appel à l'Atelier Canopé 17 qui se rendra au sein de l'établissement et proposera aux élèves et équipes éducatives un temps de réflexion permettant d'identifier et faire émerger les idées pour élaborer un projet citoyen.
- A titre d'exemple, l'Atelier Canopé 17, pourrait intervenir lors de votre 1^{ère} séance de rassemblement de votre "groupe projet" (Conseil de Vie Collégienne ou autre) pour identifier et faire ressortir des projets ou axes de travail.
- Cette intervention prendra la forme d'un "hackathon", défi pédagogique (3H) proposé aux élèves et à toute personne intéressée (équipes éducatives, parents, partenaires extérieurs au collège ...), qui vise à favoriser la créativité et à apporter des solutions nouvelles et innovantes concernant la problématique "Devenir citoyens".
- Ce "hackathon" peut être mené avec 15 personnes au minimum et 30 au maximum.

Le réseau Canopé 17 pourra intervenir dans les établissements entre le 11 septembre et le 22 décembre 2023.

Pour les inscriptions et renseignements complémentaires, contactez le réseau Canopé 17 :
contact.atelier17@reseau-canope.fr

Accompagnement du Département

Pour un accompagnement personnalisé et un suivi des projets, le Département propose :

- Une plateforme de partage et de contact pour le suivi et l'avancement des projets.
- Un conseil pour la présentation des projets au jury.
- Une intervention au sein des établissements afin de sensibiliser les jeunes à l'action et au rôle du Département. Un animateur départemental sollicitera les Conseillers départementaux de chaque canton référent, afin qu'ils puissent s'associer à cette visite et présenter leur fonction électorale (sous réserve de leurs disponibilités).

Pour les inscriptions et renseignements complémentaires, contactez le Département :
cdj17@charente-maritime.fr
Laurent GAREL

III – Bénéficiaires et critères d'éligibilité

Les bénéficiaires :

- Les collèges (publics et privés)

Eligibilité des dossiers :

- Le projet présenté doit répondre à la thématique de l'appel à projets.
- Le projet présenté doit impliquer des élèves de niveaux différents (a minima 2 niveaux ou 2 groupes).
- Désigner, au sein du groupe projet, 2 Conseillers départementaux jeunes.
- Un seul projet par établissement.
- Restitution au sein de l'établissement.

NOMBRE D'ELEVES CONCERNES

- Le nombre minimum d'élèves impliqués est de 15 élèves, afin de créer une réelle synergie au sein de l'établissement.
- Dispositif qui doit profiter à l'ensemble des collégiens et s'intégrer dans un projet porté par l'établissement et si possible en lien avec les Conseils de Vie Collégienne.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES

- Au sein du groupe, deux représentants devront être désignés pour être les Conseillers départementaux jeunes. En lien avec le référent adulte, ils auront pour missions :
 - o d'assurer la représentation du groupe d'élèves impliqués dans la démarche au sein de leur collège pour accompagner la communauté éducative dans l'élaboration du projet,
 - o d'être les interlocuteurs du Département,
 - o de présenter le projet devant le jury de l'appel à projets.

RESTITUTION

- L'objectif est que le projet rayonne au sein de l'établissement scolaire et puisse faire "écho" auprès du plus grand nombre de collégiens. La restitution au sein de l'établissement est donc un critère d'éligibilité. Les modalités restent à la discrétion du collège (numérique, journal, débat, conférence, musique, théâtre, arts graphiques, événements sportifs ou citoyens...)

VI – Jury

A réception des dossiers, une convocation sera transmise aux Conseillers départementaux jeunes, afin qu'ils puissent présenter leur projet devant le jury de l'appel à projets qui se tiendra à la :

Maison du Département à Saintes, le **mercredi 24 janvier 2024**.

La durée de la présentation du projet, par les 2 Conseillers départementaux jeunes, sera d'environ 10 minutes à l'aide d'un support visuel. L'ensemble des autres collèges participants et les membres du jury seront présents et pourront échanger avec vos représentants.

- Environ 5 minutes de présentation par collègue (descriptif du projet et modalités de restitution). *Un support de présentation peut être proposé au jury (vidéo de groupe, esquisses, croquis, photographies, Power Point ou tout autre document...). Un ordinateur sera mis à disposition des Conseillers départementaux jeunes. Le support de présentation n'est pas obligatoire.*
- 5 minutes d'échange avec le jury et les membres des autres collèges.

Le transport sera pris en charge par le Département.

VII– Modalités de restitution

Au 17 mai 2024, tous les établissements ayant participé à l'appel à projets "Devenir citoyens" devront fournir un bilan ou compte rendu ou journal de l'action réalisée, accompagné de photographies.

Ce bilan pourra être fourni au format choisi par les collégiens et adapté à chaque projet. Document Word, PDF (4 pages maximum), Power Point (10 slides maximum), Film (3 à 5 minutes maximum)

Il s'agira d'apprécier la restitution du projet au sein du collège.

Une cérémonie de clôture réunissant l'ensemble des élèves et référents ayant participé à cette action citoyenne sera organisée afin de valoriser les projets soutenus par le Département. Le transport sera pris en charge par le Département.

VIII – Modalités de soutien financier

Le montant de la subvention sera voté en Commission Permanente du Département au 1^{er} trimestre 2024.

- La subvention est plafonnée à 1 000 € à raison de 80 % maximum du projet
- La subvention sera versée en une fois, après le vote en Commission Permanente

IX– Comment répondre ?

Date limite – Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature **COMPLET** doit être adressé au plus tard le **12 janvier 2024**.

Soit par courrier : pli recommandé avec accusé de réception

Mme la Présidente du Département
« Devenir Citoyens »
Guichet unique – Direction des Collectivités
85, Boulevard de la République – CS 60003
17076 LA ROCHELLE cedex 9

Soit par mail à guichetunique@charente-maritime.fr et à cdj17@charente-maritime.fr

Le pli ou le mail devra porter la mention suivante : **Appel à projets 2023/2024 – "DEVENIR CITOYENS"**. Les dossiers parvenus après cette date au Département, ne seront pas pris en considération.

Contacts / Renseignements

cdj17@charente-maritime.fr
Tél : 05 46 31 73 08 ou 07 77 60 96 55
Laurent GAREL

4- BUDGET DU PROJET

Coût – Dépenses du projet

(Détail des postes de dépenses, par exemple : achats matières et fournitures, transport, prestataires)

Plan de financement du projet

Subvention - État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) :

Subvention - Région(s) :

Subvention - Département(s) :

Subvention - Intercommunalité(s) : EPCI :

Subvention – commune (s) :

Autofinancement du collège :

Vente de produits, de marchandises :

Dont cotisations, dons manuels ou legs :

Autres :

TOTAL DES DEPENSES (coût du projet) :

TOTAL DES PRODUITS (plan de financement) :

La subvention demandée au Département est de.....€ représente% du total des produits.
(Montant attribué/total des produits) x 100.

Le Département lance la 2^e édition de l'appel à projets

« Devenir citoyens »

pour permettre à la jeunesse de s'exprimer et d'agir.

Contact + informations complémentaires :
cdj17@charente-maritime.fr

La Charente-Maritime possède un tissu associatif fort et compte, à ce jour, plus de 12 500 associations réparties sur son territoire.

Dans la continuité de ses compétences en matière de solidarité et d'action sociale, le Département de la Charente-Maritime est engagé depuis 2018 en faveur de celles et ceux qui contribuent activement au vivre-ensemble et consolide ainsi le lien social qui anime nos communes.



Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00

charente-maritime.fr

